

Déclaration liminaire CTPD du 17/10/2007

Monsieur le Président-Directeur,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** assistent à cette 2^{ème} convocation de ce **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)**, car l'importance des sujets à traiter pour certaines missions de service public, que tous nous devons assurer, n'autorise pas son boycott. Pourtant votre position jusque boutiste justifierait amplement cette option. Néanmoins, il est hors de question de vous laissez, seul, décider de l'organisation des services de la DSF 43.

A plusieurs reprises, tout au long de votre règne sur nos terres, les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** vous ont, à plusieurs reprises, prévenu des dangers et des incohérences de vos projets que l'on peut qualifier pratiquement toujours de décisions unilatérales.

Lors de votre arrivée, visitant les locaux de l'HDI du Puy en Velay à la Recette Divisionnaire fin octobre 2004, vous avez été frappé par l'installation de ce service sur deux étages. Vous en avez clairement affirmé toutes les incohérences. Très amusés, nous vous avons appris que nous avions dénoncé, nous aussi et à de nombreuses reprises, ces décisions curieuses et coûteuses prises par la direction précédente (voir PV des CTPD antérieurs). L'installation sur trois niveaux du CDI ne vous avez pas échappé non plus. A noter, c'est amusant, que presque la totalité de vos proches serviteurs avaient loyalement défendu ces options et tout aussi loyalement, avaient baissé la tête lorsque vous les critiquiez. **Alors, Monsieur le Président-Directeur, mesurez vous enfin la subtilité entre loyauté et soumission.**

Dernièrement, voir toujours les PV des CTPD et autres réunions paritaires où vous avez la chance de nous avoir comme interlocuteurs mais surtout, ne l'oubliez jamais, en tant que représentants loyaux de nos mandants, nous sommes intervenus quant aux nombreux travaux prévus sur les divers sites du département. Nous avons fermement exprimé l'urgence d'attendre avant de tout restructurer, réformer, casser.... Cela visait surtout les HDF de Brioude et Le Puy en Velay.

Pourquoi donc cette insistance ? Tout simplement une nouvelle histoire de fusion. Et pas n'importe laquelle, la grande entre la DGI et la DGCP.

Les supputations, concernant la sauce à laquelle était préparée cette décision politique concernant la fusion, allaient 'bon train'.

Notre Ministre, M. Woerth, a annoncé dernièrement le **choix politique pour l'avenir de la DGI et de la DGCP**. C'est dans le cadre du conseil des ministres du 20 juin 2007 que la fusion DGI-DGCP a été entérinée. L'ordre du jour de ce conseil était en outre la **RGPP**. Un nouveau sigle qui veut dire : « **R**évision **G**énérale des **P**olitiques **P**ubliques ». **C'est une nouvelle arme de guerre contre l'emploi public.** Supprimer des fonctionnaires pour la seule raison qu'il y en a trop. Sans souci des missions, de l'efficacité sociale, de l'aménagement du territoire, des conditions de travail, des services rendus à l'ensemble de la population... Depuis quelques temps, nombreux étaient les supputateurs entre fusion globale ou fiscale. Ce débat a surtout animé nos hiérarchies respectives, nous offrant un spectacle lamentable. Les amicales d'agents d'encadrement de la DGI, la section des directeurs du SNUI étaient pour la fusion fiscale. Celle de l'encadrement du trésor et FO encadrement trésor étaient pour la fusion globale. Ce corporatisme est bien loin d'une nécessaire réflexion sur les missions de nos deux administrations, sur les besoins en emploi, sur les statuts différents (mutation, rémunération, notation...) qui existent entre les agents du trésor et ceux des impôts.

Vous même, M. le Président, vous nous avez posé la question lors du dernier CTPD. Notre réponse avait été, contre toute fusion. **Nous ne choisirons pas entre la peste et le choléra.**

L'enjeu de la modernisation n'est pas l'adaptation des administrations aux suppressions massives d'emplois. Bien au contraire, la DGI comme la CP doivent participer au développement du service public fiscal, foncier et financier. Ces missions ont un rôle dans le développement économique, la cohésion sociale et l'aménagement du territoire, tant en zone rurale que dans les quartiers populaires.

Le **SNADGI-CGT** revendique :

- un maillage territorial le plus près possible des usagers avec le développement de services publics de pleine compétence.
- les emplois nécessaires pour remplir toutes ses missions.
- le respect des statuts et le développement des droits et garanties des agents.

Le **SNADGI-CGT** est porteur de vraies propositions, comme les maisons de services publics.

Pour en revenir à la situation locale, **nous avons exigé l'urgence d'attendre** pour engager tous rapprochements internes ou externes, restructurations et autres simplifications. Le 9 Octobre la DG a sommé les responsables locaux de suspendre tous travaux avant d'avoir tous les paramètres de nos futures organisations. C'est pourquoi, ce jour, **nous demandons fermement le report d'un certain nombre de sujet à l'ordre du jour**. Pour commencer, nous saluons votre décision d'hier de reporter, à un avenir plus ou moins lointain, l'étude du projet sur la mise en place de l'accueil commun à Brioude. Vous avez compris, Monsieur le Président/Directeur que ce n'est pas à vous de prendre les décisions de fond quant à l'organisation de ce service à partir de Mars au plus tôt et plus probablement Mai ou Juin, comme le demandent nos collègues de la TG, le Trésorier Payeur Général (TPG) en tête. Certains détails sur lesquels vous cristallisez le mécontentement d'une écrasante majorité des agents locaux doivent être rediscutés, impérativement, avec votre successeur.

Vous avez aussi, a priori, admis qu'il est urgent de ne faire aucun travaux à l'IAD. La sagesse c'est d'attendre de savoir exactement comment va se décliner la fusion entre la DGI et la DGCP qui consistera à mettre en place les **S.I.P.** (services des impôts des particuliers) sur le modèle des **SIE** (services des impôts des entreprises) et à intégrer dans les CDI, les agents de la CP chargés du recouvrement

Par contre votre décision, unilatérale, d'imposer le transfert de la relance et de **la gestion** des déclarations de succession de la **FI** à l'**Enregistrement** est dénoncée fermement avec argumentaire à l'appui par l'ensemble des agents d'exécution. **Elle doit, elle aussi, être abandonnée ou repoussée.** En effet, lors des 2 groupes de travail, les agents présents n'ont eu aucune peine à en démontrer toutes les incohérences et les difficultés qu'engendrait cette décision, en terme de personnels ou de **locaux**. Certes, vous même lors du 1^{er} groupe de travail ou votre loyal représentant lors du 2^{ème}, avaient essayé de guider, façon orientation pour ne pas dire plus, l'analyse des personnes qui font réellement le travail et qui, de plus, savent pratiquement de quoi elles parlent. Pourquoi cette précipitation pour cette mise en place, vous avez indiqué que cela se faisait dans beaucoup d'endroits en France. Après votre départ, lorsqu'une des personnes a posé la question à M. GUILLAUME « Pourquoi ne prenez-vous pas l'attache des autres services qui pratiquent déjà ces travaux supplémentaires ? La réponse évasive fut qu'en fait il y avait encore très peu de sites qui appliquent ce schéma. Nous ne doutons pas qu'aujourd'hui vous allez nous énumérer une liste, non exhaustive, de tous ces sites. Et pourquoi pas, en prime, les comptes rendus complets de toutes ces expérimentations. Nous seront évidemment preneurs. **Un détail croustillant** sur ce sujet en révèle toutes les contradictions, au gré de l'air du temps. **Souvenez-vous** qu'en décembre 2006, Monsieur **FENET** le **numéro 2** de la **DGI**, nous a fait l'honneur de venir dans notre département, qui lui est cher. Vous l'avez accompagné visiter, entre autre, le **SIEC**. Lors de son passage au **service de l'Enregistrement**, un agent et non des moindres, puisqu'il s'agit tout simplement du responsable de ce service, a fait, discrètement, le forcing auprès de notre illustre visiteur pour **lui démontrer l'impossibilité et l'incohérence d'envisager ce**

transfert. Tous les agents présents ont assisté à cette scène, bien qu'elle est eu lieu dans votre dos. Quel étonnement de voir ce même personnage pousser avec énergie en sens inverse quelques mois plus tard, allant même lors du CTPD de juin à en demander une installation dès Septembre. Quelles raisons objectives ont pu provoquer ce véritable virage à 180° ? De plus c'est son successeur qui devra en assumer toutes les conséquences avec, évidemment, les agents du cru. Toutefois, nous ne vous rappellerons pas aussi, la demande de la DG concernant l'abandon de tous travaux aléatoires dans le contexte actuel. **La réinstallation du SIEC rentre, évidemment, dans ce contexte.** C'est pourquoi, même votre volonté d'imposer le transfert de cette relance, ne peut, manifestement, pas être acceptée. En effet, outre le fait expliqué ci-avant, de **l'opposition de tous les agents qui ont signé à 100 pour 100 une pétition,** il s'avère que cette mission ne pourra pas être installée correctement. D'une part, les locaux sont trop exigus actuellement. D'autre part, et c'est un **paradoxe**, alors que vous proclamez et exigez l'excellence de notre travail, vous êtes aussi obligé de gérer la pénurie générée par les trop nombreuses suppressions d'emplois. En effet ce transfert de relance et de gestion des déclarations de succession, **si** il était imposé en l'état se ferait au détriment du travail actuel des cellules comptabilité et enregistrement, déjà **excessivement** chargées. Alors même que certaines tâches ne sont pas prises en compte soit :

- depuis 2 années consécutives, la formation de nouveaux agents ;
- l'importante réception du public constituée de particuliers (pour enregistrement des contrats assurances-vie, des dons manuels, des déclarations de succession établies directement dans le service), et des professionnels (cabinet d'avocats, comptables, pour l'enregistrement dans le mesure du possible immédiatement d'actes sous seing privé, les banques, le tribunal sans oublier bien sur les notaires) ;
- les quasi incessants appels téléphoniques.

Ces tâches non reconnues vont s'accroître avec le transfert. Nous vous savons, M. le Président/Directeur, porteur d'excellence pour la qualité de notre travail. Alors expliquez aux agents comment assurer un travail de qualité en étant encore plus souvent interrompus ?

Cela vous a été **clairement signalé lors des groupes de travail**. Allez vous aujourd'hui nous annoncer un **passage en force sur ce sujet**, au détriment de la qualité de nos missions. Cela signifierait simplement que vous cautionnez la dégradation de nos missions, alors que les agents d'exécution, ceux qui font le travail réellement et qui sont tous les jours au contact du public, vous alertent clairement et fermement sur cet aspect. Si vous vous obstinez dans votre aveuglement pour ne pas dire votre autoritarisme, les représentants des personnels mandatés par ses derniers seraient dans l'obligation de vous infliger un **carton rouge au nom de la qualité du service public**. Voilà les positions clairement affirmées des représentants des personnels du **SNADG-CGT 43** pour ce **dernier CTPD**. Vous risquez l'exclusion, allez vous tenter le diable ou dans un sursaut, nous dire que nous sommes vraiment dans une **instance paritaire où la voix des agents est entendue** et si oui la voix du Président, enfin réaliste, sera écoutée par un Directeur, certes loyal mais aussi ouvert au dialogue et à la concertation. La balle est une dernière fois dans votre camp. A vous de jouer, seul ou en équipe, pour de vrai comme disent les jeunes.

Une nouvelle précision de poids concernant la mise en place des réformes au niveau local. Le 16 Mai 2007, Monsieur **LEZAC**, notre Délégué Interrégional, a reçu 2 représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43**, lors de sa visite à l'HDI du Puy en Velay. **Concernant la partie dialogue et concertation**, il a très clairement défini ses 'limites' au plan local. Si, a-t-il-dit, les grandes orientations nationales décidées par nos gouvernants sont loyalement mises en place et ne souffrent aucune discussion, par contre leur mise en place dans le temps et jusqu'à l'organisation matérielle ou humaine peut, ou plutôt doit, donner lieu à concertation entre les responsables locaux de l'administration et les représentants des personnels. Pour exemple si la décision de la mise en place de CDI/CDIF doit être effective durant le contrat de performance 2006-2008, elle doit être concertée au niveau local. Ici même, nous avons obtenu qu'elle ne soit effective qu'au 1^{er} janvier 2008 au Puy et au 1^{er} septembre 2008 à Yssingaux. Cela démontre bien qu'au niveau

local le dialogue, voire la concertation, doivent dépasser la simple sémantique sous peine de n'être que des impostures. C'est pourquoi, Monsieur le Président/Directeur, nous vous invitons expressément de nous entendre. **Nous ne cautionnerons aucune sorte de bâclage même si demain ce ne sera pas vous qui en assumerez toutes les conséquences.**

Vous pouvez mesurer immédiatement les limites du dialogue que vous tentez d'imposer par vos méthodes autoritaires. Maintenant il ne tient qu'à vous à nous apporter des réponses positives quant à la demande pressente et réelle de vos personnels sur la question des relances. Votre choix sera déterminant quant à notre attitude ce jour. Soyez sûrs, que cette question a été sérieusement étudiée par les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** avec tous les personnels concernés. Des réponses à la hauteur de vos décisions sont arrêtées, nous les mettrons loyalement en route.

Pour finir, Monsieur le Président/Directeur, les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** vous souhaitent une excellente installation dans vos nouvelles taches en Haute-Vienne. Votre passage parmi nous nous a imposé une présence active sur le terrain de tous les instants. Vous avez, loyalement comme vous aimez à le dire appliqué les ordres en très bon fonctionnaire. Nous pensons, si vous le permettez, que parfois vous y avez mis un peu trop de zèle. N'oubliez pas, et les derniers événements semblent vous avoir un peu ouverts les yeux, que nous sommes tous dans la même barque qui ressemble de plus en plus à une vraie galère. Alors ne confondez pas loyauté et soumission aveugle. Un véritable service public de qualité et de proximité doit pouvoir compter sur des serviteurs loyaux certes, mais aussi courageux et solidaires de haut en bas.

Alors TOUS ENSEMBLE, Monsieur le Président !!!